



Chers collègues, vos représentants nationaux ont le plaisir de vous restituer les éléments de réponses à la déclaration préalable, ainsi que les décisions prises et notifiées dans le compte rendu ci après.

COMPTE RENDU de la CAP mobilités des 29 et 30 mai

En noir, les faits

En bleu, nos commentaires

1/ Notre déclaration Préalable

Retrouvez notre déclaration préalable à cette adresse : <http://snafit-uns.org/spip.php?article226>

2/ Réponses de la Présidente

Liste B/B+,

La présidente annonce qu'il n'y aura pas de contrôle des services, alors même qu'elle nous l'avait assuré lors de la présentation de la première liste B/B+.

A la mise en place de cette liste nous avons vivement protesté car nous pensions, à raison, que l'exceptionnel se banalisera pour devenir une nouvelle habitude de gestion de notre corps, avec tous les effets négatifs que cela induit. En effet, si la distinction de niveau de responsabilités ne se fait plus par le grade, alors à quoi le grade sert-il ? Si le grade n'est plus une distinction alors comment justifier la revalorisation des ISS pour le troisième grade ? Comment se construire une carrière ? Et que dire des implications sur le ressenti des agents qui, occupant un poste B+, voient leur poste ensuite ouvert aux B ? Nous y voyons là une banalisation inacceptable des corps de catégories B qui abreuve la coupe de marasme déjà bien remplie. Car on peut également y ajouter l'amertume de constater que nous travaillons sur les mêmes missions que des agents issus d'autres ministères mais dont la rémunération est (bien) plus importante.

Nous avons insisté sur ces points pour bien montrer à la présidente que la considération du ministère envers ses agents est inexistante, alors que cela constitue la base d'une bonne politique managériale. Nous avons averti que le ministère récoltera les fruits de sa politique à travers une résignation des agents et démotivation générale.

RIFSEEP, ISS, revalorisation indemnitaire

Les discussions sur le paiement de l'année en retard se poursuivent à la DGAFP. Pas de précisions à ce jour. Nos ISS sont donc toujours d'actualité et leur revalorisation est pour nous une priorité. La différence de l'indemnitaire entre B et B+ est trop mince et ne reflète pas la différence d'expérience et de responsabilité. La présidente nous informe qu'elle transmettra notre demande mais nous ne pouvons nous satisfaire une fois de plus d'une demande qui part dans les méandres administratifs et ne reviens jamais. Nous avons exigé une réponse claire et argumentée pour la prochaine CAP.

Avenir des CAP

La présidente ne peut nous répondre sur ce sujet, elle nous dit ne pas être au courant....

Chers collègues la situation est alarmante concernant l'avenir du contenu des CAP. Comme nous vous l'annonçons, aux dernières nouvelles, elles seraient vidées de leur contenu à savoir les promotions et les mobilités. Il est envisagé de déconcentrer ces décisions au niveau régional avec un niveau consultation des organisations syndicales inconnu (s'il en reste un). Cela impliquerait tout simplement la disparition de l'équité de traitement des agents. Si aujourd'hui nous pouvons vous défendre justement en invoquant cette égalité de traitement, demain, la porte est ouverte à la définition de règles de gestion différentes selon les régions. De fait, cela entrainera une opacité accrue dans les décisions, et un sentiment d'injustice parmi les agents. Si aujourd'hui nous sommes en mesure de vous expliquer les décisions de la CAP vous concernant, qu'en sera-t-il demain ? Nous vous demandons la plus grande vigilance et vous invitons à rester attentifs à une éventuelle demande de mobilisation de notre part. Il en va de notre avenir à tous de conserver les attributions actuelles de la CAP !

3/ RESULTATS SELON L'ORDRE DU JOUR DE LA CAP :

1. Détachements

http://snafit-uns.org/IMG/pdf/tableau_synthese_detachements_serm_cycle_2018-9_tsdd_cle0a12d1.pdf

http://snafit-uns.org/IMG/pdf/detachements_intra-mtes_cle837f76.pdf

http://snafit-uns.org/IMG/pdf/suivi_recrutement_detachements_sous_reserve_serm_cycle_2018-3_cle456d99.pdf

2. liste des agents décroisée de la DSCR (1 ère phase)

http://snafit-uns.org/IMG/pdf/tableau_de_synthese_decroisement_securite_routiere_cle0574d1.pdf

3- mobilités

<http://snafit-uns.org/spip.php?article228>

4/ Notre syndicat SNAFIT- UNSA DD :

le SNAFiT syndicat national autonome de la filière technique, est le syndicat de la Filière Technique de l'Etat, accueillant les Dessinateurs, les Experts Techniques, les Adjoints Techniques, les Techniciens Supérieurs du développement durable, les OPA, les Chargés de recherche du développement durable, les Directeurs de recherche du développement durable, et les Ingénieurs des travaux publics de l'État.

Le SNAFiT est organisé en sections (locales, départementales, régionales). Il est dirigé par un comité directeur de 15 membres

Concernant le corps des TSDD pour sa gestion en CAP, nous défendons les positions suivantes :

Une charte pour les TSDD : *comme cela existe pour le corps des ITPE nous militons pour la mise en place d'une charte afin de fixer des règles communes à tous en ce qui concerne les mobilités et les promotions, gage d'équité et transparence.*

La fin des TRGS ou sa mise en quota : *La promotion par TRGS, c'est à dire une promotion avec un engagement de départ à la retraite 6 mois plus tard, vient en collision avec les promotions classiques car elles sont comptabilisées comme telles. Ce système enlève donc des places de promotions à des agents qui pourraient développer leur carrière dans leur nouveau grade. De plus, le gain financier pour la retraite des agents promus en TRGS (qui sont souvent en haut de grille de leur grade) est très mince, de l'ordre de moins de 10 euros par mois. Ce que les agents découvrent un peu tard.. Nous souhaitons donc que la promotion à TRGS disparaisse (comme c'est le cas pour les SACDD) ou soit soumis à quotas.*

- Michel Ceres (Suppléant pour les TSDD)
- Alain Follin (Suppléant pour les TSDD), remplace François Berthelot.

Voici l'adresse où vous pouvez les contacter : cap-tsdd@snafit-unsas.org

5/ ADHERER à notre syndicat :

Cette adhésion est déductible de votre impôt sur le revenu, et votre dépense réelle ne représente donc plus que 33% de votre adhésion. Ne l'oubliez pas lors de votre déclaration (ligne 7 AD - Cotisations syndicales - Déclarant 1).

Vous pouvez télécharger [le bulletin d'adhésion](#) et suivre les instructions : http://snafit-unsas.org/IMG/pdf/bulletin_adhesion_snafit_2018_nouvelle_formule_cle4ec175.pdf